



**PRÉFET DE L'INDRE**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**  
Sous Direction Protection des Populations  
Service Santé Protection Animales et Environnement

**ARRETE n° 36-2018-01-18-0004 du 18 janvier 2018**

**portant ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement présentée par Monsieur le Président du syndicat des exploitants agricoles Marneurs de la région de Selles-sur-Nahon en vue d'exploiter une carrière de marnes aux lieux-dits « Chassenay » et « Quasimaillet » sur le territoire de la commune de Pellevoisin**

**LE PREFET**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu le code de l'environnement ;**

**Vu les titres 1<sup>er</sup> des livres V des parties législative et réglementaire du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ;**

**Vu la nomenclature des installations classées ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;**

**Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;**

**Vu le dossier d'autorisation d'exploiter une carrière de marnes sur le territoire de la commune de Pellevoisin déposé le 30 juin 2017, complété le 13 novembre 2017 par Monsieur le Président du syndicat des exploitants agricoles Marneurs de la région de Selles-sur-Nahon en vue d'exploiter une carrière de marnes aux lieux-dits « Chassenay » et « Quasimaillet » sur le territoire de la commune de Pellevoisin ;**

**Vu l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires notamment l'étude d'impact annexés à cette demande ;**

**Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 30 novembre 2017 constatant la recevabilité du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;**

Vu la décision du Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 14 décembre 2017, reçue en DDCSPP de l'Indre le 15 décembre 2017, désignant Monsieur Jean-Claude VACHER en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu la saisine de la mission régionale de l'autorité environnementale en date du 8 décembre 2017 ;

**Considérant** que cette enquête publique fait partie de la procédure d'instruction d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement qui sera instruite conformément aux dispositions applicables aux demandes transmises au plus tard le 30 juin 2017 (hors autorisation unique) et fera l'objet d'une décision préfectorale ;

Sur proposition de Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

## A R R E T E

**Article 1er :** Il est procédé à une enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière présentée par Monsieur le Président du syndicat des exploitants agricoles Marneurs de la région de Selles-sur-Nahon en vue d'exploiter une carrière de marnes aux lieux-dits « Chassenay » et « Quasimaillet » sur le territoire de la commune de Pellevoisin.

Cette enquête sera ouverte **du lundi 19 février 2018 (09h00) au samedi 24 mars 2018 (12h00) inclus**, soit pendant une durée de 34 jours.

**Article 2:** M. Jean-Claude VACHER siégera à la mairie de PELLEVOISIN, aux jours et heures suivants

- **Lundi 19 février 2018 de 09 h 00 à 12 h 00 ;**
- **Mardi 27 février 2018 de 15 h 00 à 17 h 00 ;**
- **Mercredi 07 mars 2018 de 09 h 00 à 12 h 00 ;**
- **Jeudi 15 mars 2018 de 09 h 00 à 12 h 00 ;**
- **Samedi 24 mars 2018 de 09 h 00 à 12 h 00.**

**Article 3 :** Le dossier, constitué par le demandeur, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Pellevoisin, commune siège de l'enquête, **du lundi 19 février 2018 (09 h 00) au Samedi 24 mars 2018 (12 h 00) inclus** afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures suivants :

- **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00**
- **le samedi de 9h00 à 12h00.**

Les observations éventuelles sur le projet d'exploiter une carrière de marnes, située sur le territoire de la commune de Pellevoisin pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Pellevoisin à cet effet, ou adressées à la mairie de Pellevoisin, par écrit, au commissaire-enquêteur, ou transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddcspp-ep-carriere-pellevoisin@indre.gouv.fr](mailto:ddcspp-ep-carriere-pellevoisin@indre.gouv.fr). Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'état dans l'Indre à l'adresse suivante :

<http://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>

Un accès gratuit au dossier sur poste informatique est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter en mairie de Pellevoisin, aux heures et jours d'ouverture de celles-ci, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté dans les mairies d'Argy, Frédille, Géhée, Heugnes, Levroux, Saint Pierre de Lamps, Sougé et Selles sur Nahon, communes du département de l'Indre concernées par le rayon d'affichage, aux heures d'ouverture de celles-ci.

Les conseils municipaux des communes de Pellevoisin et des communes susvisées concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont appelés à donner leurs avis dès l'ouverture d'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Toute information complémentaire peut être demandée, soit auprès de Monsieur Philippe VIGROUX, société TLSB – Entrepôts DESBARRES – Venue de Lignac – 36800 SAINT GAULTIER, soit auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Service Santé et Protection Animales et Environnement - Cité Administrative - Bâtiment A - Bd George Sand - CS 30613 - 36020 CHATEAUROUX Cedex (sur rendez-vous exclusivement - contact téléphonique préalable impératif au 02 54 53 82 13).

**Article 4 :** Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Service Santé et Protection Animales et Environnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et aux frais du pétitionnaire au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis sera :

- affiché à la mairie de Pellevoisin, commune siège et dans les mairies suivantes : d'Argy, Frédille, Géhée, Heugnes, Levroux, Saint Pierre de Lamps, Sougé et Selles sur Nahon, communes du département de l'Indre incluses dans le périmètre d'affichage,
- publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante : <http://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>
- affiché par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé. La jurisprudence du Conseil d'Etat considère que l'affichage doit être réalisé, au minimum, aux principaux et plus proches points d'accès de la carrière depuis la voie publique.

Cet affichage sera certifié par les maires des communes susvisées à l'issue de la période d'enquête.

**Article 5 :** A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur, qui convoquera le demandeur dans la huitaine, et lui communiquera sur place les observations écrites et orales consignées dans les registres. Il l'invitera à produire, dans un délai maximum de 15 jours, un mémoire en réponse.

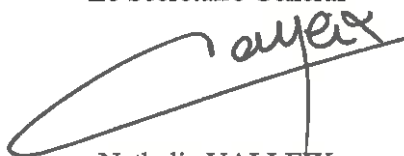
**Article 6 :** A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), les registres d'enquête avec, d'une part, son rapport dans lequel elle relate le déroulement de l'enquête et examine et fait la synthèse des observations recueillies, et, d'autre part, ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou non dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner sa réponse, ainsi, qu'éventuellement, le mémoire en réponse du demandeur.

Une copie du rapport et une copie des conclusions du commissaire enquêteur sont adressées au maire de Pellevoisin et au pétitionnaire, par les soins de la DDCSPP de l'Indre.

Toute personne pourra prendre connaissance à la DDCSPP - Service Santé et Protection Animales et Environnement – Cité administrative à Châteauroux (uniquement sur rendez-vous – contact téléphonique préalable impératif au 02 54 53 82 13), à la mairie de Pellevoisin, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse visée à l'article 4 du présent arrêté, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, ainsi qu'éventuellement, du mémoire en réponse du demandeur.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Maire de Pellevoisin, le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre [www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr) à la rubrique « Publications-Recueil des actes administratifs », et dont une copie leur sera adressée.

Pour le Préfet  
Et par délégation  
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Valleix', is written over a horizontal line. A vertical line extends downwards from the end of the signature to the name below.

Nathalie VALLEIX